

et technologiques nécessaires, nous fournirons les services d'un centre de recherches situé dans notre capitale, doté d'un personnel canadien dans certains secteurs ou certains domaines de recherche et nous permettrons aux pays en voie de développement d'accéder à ces services si nous pouvons en arriver à un accord avec eux sur leur utilisation. En d'autres termes, et là encore je ne veux pas chicaner mais cela me préoccupe, il me semble que cela revient à dire que nous, pays riche et industrialisé, possédant la compétence technique, nous vous ferons l'aumône à vous, pays pauvres ignorants et sous-développés qui en êtes démunis d'accéder à notre sagesse et à toutes les grandes choses dont la valeur est reconnue dans notre genre de société.

Monsieur l'Orateur, l'étude à laquelle je me suis livré sur cette question, et qui a, bien entendu, eu un caractère limité tout comme celles qu'ont pu entreprendre d'autres députés, m'a amené à la conviction que, lorsque nous abordons le problème du développement international, nous avons tort en ne parlant que de questions scientifiques et technologiques, en ne parlant que de communiquer aux pays en voie de développement une expérience industrielle et la manière d'appliquer chez eux des méthodes qui leur conviennent ou ne leur conviennent peut-être pas, et en parlant d'introduire au sein des sociétés de ces pays une culture dont ils souhaitent ou ne souhaitent peut-être pas l'introduction.

L'hon. M. Sharp: C'est bien pourquoi j'ai dit qu'il nous fallait examiner les facteurs sociaux et anthropologiques entrant en ligne de compte.

M. Lewis: Le ministre dit qu'il faut considérer les facteurs sociaux et anthropologiques. Mais comment y arriver précisément par l'intermédiaire d'un conseil quand, comme il l'a dit lui-même si j'ai bien compris, le siège du Centre déciderait des priorités et des régions, en matière de recherches à entreprendre. Qui fera partie de ce conseil? Le bill dit que le Conseil sera formé en majorité de Canadiens, 11 sur 19 ou 21, je ne sais trop. Nous y lisons que les Canadiens seront en majorité au comité de direction. Il y a d'autres propositions semblables.

Il est difficile, je le sais bien, de convaincre les gens de la nécessité de l'aide internationale alors qu'elle leur coûtera de l'argent. Il s'agit de prélever certains montants sur la production canadienne pour aider d'autres peuples, et il faut persuader l'électorat canadien que la chose mérite d'être faite. Mon expérience personnelle de mes concitoyens m'a convaincu depuis bien des années qu'ils

sont prêts à offrir une aide de ce genre à ceux qui en ont besoin, et à faire les sacrifices qu'elle comporte, si on les tient au courant de ce qu'on fait et des objectifs que doit servir l'aide internationale.

• (4.10 p.m.)

Personnellement, je suis donc sans inquiétude lorsqu'il s'agit de persuader les Canadiens d'approuver un programme d'assistance hardi qui, bien adapté aux pays sous-développés, les incite à se valoriser eux-mêmes. Pourquoi donc insister sur une majorité de Canadiens? Voici ce qui me tracasse, monsieur l'Orateur: si l'on a un conseil d'administration dont les membres doivent être en majorité Canadiens, c'est qu'il y en aura d'autres et dans ce cas quels seront-ils?

Si j'ai bonne mémoire, le total en est de 21 membres. Il y a un président du Conseil, un président du Centre et pas plus de 19 autres; de ce total de 21, 11 au minimum doivent être Canadiens. Que seront les 10 autres? Je parie que parmi eux il y aura des représentants des États-Unis, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de France. En d'autres termes, entre les 11 Canadiens, il y aura un certain nombre de représentants ou de citoyens des pays développés.

Le député de Fundy Royal déclare qu'il veut que cinq membres du Conseil au moins appartiennent aux pays sous-développés. Pourquoi cinq seulement, monsieur l'Orateur? Je tiens à souligner que je ne suis pas en train de jongler avec des chiffres. Je m'adresse aux députés et par votre truchement, monsieur l'Orateur, à tous ceux que cela intéresse; après avoir mûrement réfléchi et étudié la question, j'estime que les pays sous-développés devraient avoir leur mot à dire au sujet du genre de recherches entreprises, recherches servant en principe à leurs besoins.

Il ne s'agit pas là d'une simple question de science et de technologie. Il s'agit d'une infrastructure à construire dans ces pays sous-développés—établissements d'éducation, aménagements sanitaires, routes, bref tous les éléments d'une société moderne. Il s'agit d'intégrer à ces nations, à leur culture, à leur système de gouvernement, leurs désirs présents et futurs ainsi que les objectifs qu'elles ont en vue pour elles-mêmes et pour leurs peuples. Qui va décider de tout cela? Une majorité de Canadiens et de citoyens d'autres pays développés feront la loi dans le Centre et décideront des priorités et des domaines de recherches.

Cette situation me préoccupe et m'inquiète. Je ne vois pas la nécessité d'insister pour